



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CHAMBLES

Séance du 23 Avril 2026

### Création et composition des commissions municipales

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Nombre de conseillers présents : 15**

**Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 15**

**Date de la convocation : 17 avril 2026**

**Date de l'affichage : 17 avril 2026**

L'an **deux mil vingt-six** et le **vingt-trois avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la **présidence de Monsieur JOUSSERAND Emilien, Maire.**

**Présents :** Mesdames et Messieurs BACCONIN Sylvain, BARBIER-SEGOUIN Anouk, BAROU Olivier, BELAMRI Lakhdar, BLANCHON Bérengère, CHAMI Martine, DECHANDON Jean-Francois, FAISANDIER Lydie, FUCHER-DEAN Marie-Laure, MALEYSSON Pauline, REY Sylvain, ROMEYER Séverine, TOURON Baptiste, VASSAL Patrick.

**Formant la majorité des membres en exercice.**

FUCHER-DEAN Marie-Laure a été désigné(e) comme **secrétaire de séance.**

#### **Vu :**

- le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-22 et suivants ;
- l'installation du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;
- la nécessité de faciliter l'étude des dossiers soumis au Conseil municipal ;

#### **Considérant :**

Que le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil ;

Qu'il convient d'organiser le travail municipal en constituant des commissions thématiques ;

Que ces commissions ont un rôle consultatif et préparatoire des décisions du Conseil municipal ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

#### **Article 1 : Création des commissions municipales**

Il est créé les commissions municipales suivantes :

- **Commission Finances & Ressources humaines**
- **Commission Urbanisme, Territoire et défense**
- **Commission Infrastructures & Réseaux**
- **Commission Affaires scolaires, relations intergénérationnelles et cérémonies**
- **Commission Aménagement du territoire & Cadre de vie**
- **Commission Communication & Information**



## Article 2 : Composition

Les commissions sont composées de conseillers municipaux désignés selon le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus.  
Le Maire est président de droit de chaque commission. Il peut déléguer la présidence à un adjoint ou conseiller municipal.

La liste des membres de chaque commission est mentionnée ci-dessous :

### Finances & Ressources humaines

#### **Emilien JOUSSERAND**

Sylvain BACCONIN  
Anouk BARBIER-SEGOUIN  
Martine CHAMI  
Sylvain REY

### Urbanisme, Territoire et défense

#### **Marie-Laure FUCHER-DEAN**

Olivier BAROU  
Jean-François DECHANDON  
Pauline MALEYSSON  
Séverine ROMÉYER

### Infrastructures & Réseaux

#### **Lakhdar BELAMRI**

Jean-François DECHANDON  
Marie-Laure FUCHER-DEAN  
Sylvain REY  
Patrick VASSAL

### Affaires scolaires, relations intergénérationnelles et cérémonies

#### **Lydie FAISANDIER**

Sylvain BACCONIN  
Bérengère BLANCHON  
Pauline MALEYSSON  
Baptiste TOURON

### Aménagement du territoire & Cadre de vie

#### **Patrick VASSAL**

Anouk BARBIER-SEGOUIN  
Lakhdar BELAMRI  
Martine CHAMI  
Séverine ROMÉYER

### Communication & Information

#### **Bérengère BLANCHON**

Anouk BARBIER-SEGOUIN  
Olivier BAROU  
Lydie FAISANDIER  
Baptiste TOURON

## Article 3 : Fonctionnement

Les commissions se réunissent sur convocation du Maire ou du vice-président désigné.  
Elles émettent des avis consultatifs et formulent des propositions au Conseil municipal.  
Leur fonctionnement respecte les dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal.

## Article 4 : Autorisation de signature

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces, actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

## Article 5 : Publicité

La présente délibération sera affichée et transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 23 Avril 2026.

**Le Maire**  
JOUSSERAND Emilien



**Secrétaire de séance**  
FUCHER-DEAN Marie-Laure

Le Maire de Chambles certifie le caractère  
exécutoire du présent acte compte tenu  
de la transmission en Sous-Préfecture le 24/04/2026  
et de la publication le 24/04/2026